Image not found or type unknown

# La fin des stages "bidons" en entreprise !

**Actualité législative** publié le **05/09/2010**, vu **2134 fois**, Auteur : NADIA RAKIB

Les stages hors cursus sont interdits depuis le 1er septembre 2010.

Le décret du 25 août 2010 est venu définir quelles étaient les conditions d'intégration d'un stage en entreprise à un cursus pédagogique.

Le décret confirme aussi que les stages doivent faire l'objet d'une **convention tripartite.** En effet, selon ses dispositions, « les établissements d'enseignement dispensant une formation supérieure diplômante ou non diplômante dont les étudiants accomplissent, à titre obligatoire ou optionnel, des stages en entreprise […] élaborent, en concertation avec les entreprises intéressées, une convention de stage sur la base d'une convention type ».

Sources

D. n° 2010-956 du 25 août 2010, JO 26 août, p. 15405

Liaisons Sociales Quotidien, 27/08/2010

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés